

Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford devant être en vigueur durant les exercices financiers **2021 – 2022 – 2023**, a été déposé à mon bureau le 9 septembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2121 (au plus tard le 30 avril 2021);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Rouville, 500, rue Desjardins, bureau 100 à Marieville (Québec) J3M 1E1;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **116-97** de la **MRC de Rouville** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 10^e jour du mois de septembre 2020.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général